

CHARTRE DE RESPONSABILITÉ SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Entre le Groupe BeRT&YOU®, ses
fournisseurs et sous traitants

“ La responsabilité sociétale de notre Groupe ne se limite pas à nos propres engagements. L'adhésion de nos partenaires représente un enjeu capital qui renforce et consolide nos actions. ”

Patrice PERICARD
Président Directeur Général



— TABLE DES MATIÈRES

- Introduction

1. Les engagements du Groupe BeRT&YOU®

- 1.1 Respecter les droits humains et les libertés fondamentales**
- 1.2 Protéger l'environnement**
- 1.3 Garantir la santé et la sécurité**
- 1.4 Agir avec éthique et conformité**

02. Engagements de nos fournisseurs

- 2.1 Le fournisseur est un « homme de l'art »**
- 2.2 Sous-traitance**
- 2.3 Confidentialité**
- 2.4 Droits**
- 2.5 Respecter des lois et des réglementations**
- 2.6 Respect des consignes et des procédures**
- 2.7 Respect des règles éthiques**
- 2.8 Réduction des impacts environnementaux**
- 2.9 Assurances**
- 2.10 Concurrences, conflits d'intérêt**

03. Une démarche commune

— INTRODUCTION

Les engagements du Groupe BeRT&YOU® ont été formulés au travers d'un corpus écrit partagé par l'ensemble des collaborateurs :

- Une politique sociale
- Une politique achats
- Une politique environnement
- Un code de conduite et une charte éthique

Cette Charte des achats responsables doit nous permettre de partager avec nos fournisseurs des valeurs qui nous sont fortes, de les associer à notre démarche de progrès et d'amélioration continue. Elle a aussi pour but de simplifier et de fluidifier nos relations. Pour cela, elle présume de la bonne foi et de la confiance dans notre relation. Pour cette raison, tout commencement d'exécution d'un contrat de fourniture ou de prestation vaut acceptation de la présente charte qui de plein droit, fait partie intégrante de la relation contractuelle.

Dans le cadre de nos relations, il sera régulièrement fait référence à l'existence de cette Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise.



Politique sociale :

Garantir Santé et sécurité au travail, offrir des conditions de travail de qualité, promouvoir un dialogue social constructif, favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion ;



Politique achats :

Pratiques durables, intégrer des critères environnementaux et sociaux dans nos choix, transparence et équité, relation de confiance ;



Politique environnement :

Promouvoir un développement durable, formation du personnel roulant à l'éco-conduite, tri des déchets, lutte contre la pollution, recours à des modes de transport et des carburations alternatifs, protection de la biodiversité ;



Code de conduite et charte éthique :

Respect des réglementations, concurrence libre et loyale, protections des données personnelles, tolérance zéro en matière de corruption ;

— 01. LES ENGAGEMENTS DU Groupe BeRT&YOU®

Les principaux thèmes sont déclinés ci-après :

1.1 - Respecter les droits humains et les libertés fondamentales

Le Groupe BeRT&YOU® s'engage auprès de ses collaborateurs à lutter contre la discrimination, le harcèlement et les violences, contre le travail forcé et le travail des enfants. Il s'engage à respecter la liberté d'association pour les salariés qui peuvent désigner librement leurs représentants. Il garantit des conditions de travail justes et favorables.

1.2 - Protéger l'environnement

Le Groupe BeRT&YOU® s'engage à lutter contre le changement climatique en adoptant un mix énergétique. Il s'engage également à limiter son empreinte environnementale en optimisant l'utilisation des ressources naturelles par la préservation de la biodiversité et de la prise en compte de critères de durabilité avec une gestion optimisée des déchets ultimes.

1.3 - Garantir la santé et la sécurité

Les actions mises en place par le Groupe BeRT&YOU® poursuivent l'objectif de réduire au maximum les accidents graves ou mortels en renforçant la conscience partagée des risques majeurs. C'est par une culture de la prévention basée sur un système de management de la santé au sens large que le Groupe BeRT&YOU® entend limiter les risques tant pour ses salariés que pour ceux de ses prestataires.

1.4 - Agir avec éthique et conformité :

Au travers de son code de conduite et sa charte éthique, le Groupe BeRT&YOU® entend prévenir la corruption sous toutes ses formes. De plus, le Groupe BeRT&YOU® s'engage à un usage éthique, raisonné et maîtrisé des outils IA, en veillant notamment à prévenir toute forme de corruption des données à caractère personnel.

Pour toute pratique contrevenant à l'éthique, la signaler : alerte-ethique@bert.fr.

Tous nos fournisseurs, sans distinction, jouent un rôle clé dans le développement de notre projet d'entreprise. Aussi, à ce titre, nous leur devons les engagements suivants :

■ Equité financière, transparence, intégrité et équilibre de la relation

Conformément aux dispositions de la loi LME, nous nous engageons à ne pas déformer l'esprit de la loi et à nous abstenir de pratiques telles que :

- . Le déséquilibre de la relation,
- . L'application de taux d'intérêts ou d'escomptes excessifs sur les délais de paiement,
- . Le défaut d'information du fournisseur sur la survenance d'un litige,
- . Le retard volontaire dans le traitement d'un litige.

- **Indépendance et conflits d'intérêts**

Le Groupe BeRT&YOU® refuse toute gratification, sous quelque forme que ce soit qui proviendrait de ses fournisseurs. Les parties contractantes s'interdisent de tirer un profit personnel d'une transaction.

- **Confidentialité**

Le Groupe BeRT&YOU® s'interdit de communiquer des données ou informations relatives à ses fournisseurs qui ne seraient pas publiques.

- **Prise en compte des risques de dépendances réciproques**

La situation des parties sera analysée régulièrement. Les engagements /désengagements seront discutés de façon concertée pour pouvoir être anticipés et progressifs.

— 02. ENGAGEMENTS DE NOS FOURNISSEURS

En contrepartie, les engagements fournisseur sont :

2.1 Le fournisseur est un "homme de l'art"

A ce titre, il est tenu d'une obligation de résultat pour la partie qui le concerne ou pour la part qui lui revient. Cette obligation de résultat s'accompagne d'une obligation de conseil et de sécurité à l'endroit de notre entreprise. Il est donc tenu de requérir auprès de notre entreprise toutes les informations utiles qui concernent notamment la destination finale des équipements, des biens, des process et des marchandises de telle sorte qu'il soit en mesure de répondre aux exigences et aux attendus que nous lui aurons formulés.

2.2 Sous-traitance

Le fournisseur s'interdit de céder ou de faire sous-traiter tout ou partie de la commande sans avoir préalablement obtenu notre accord écrit et express. Nous nous accordons le droit de refuser toute cession ou toute sous-traitance qu'elle soit totale ou partielle. Dans le cas où il serait fait appel à la sous-traitance, le fournisseur s'engage à effectuer les contrôles réglementaires du sous-traitant (lutte contre le travail dissimulé).

2.3 Confidentialité

Le fournisseur et ses préposés sont tenus d'un engagement de confidentialité qui leur interdit de communiquer à des tiers étrangers à la réalisation de la fourniture, toutes informations sous quelque forme que ce soit, dont ils pourraient avoir connaissance au cours de l'exécution du contrat.

2.4 Droits

Le fournisseur déclare libre de droits les idées, les process, les modèles, les méthodes qui seront mis en œuvre dans le cadre de sa fourniture.

2.5 Respect des lois et des réglementations

Le fournisseur s'engage à respecter scrupuleusement les réglementations qui lui sont applicables en matière de :

- droit du travail,
- hygiène et sécurité,
- environnement,
- Social,
- corruption.

Sur ces questions, le fournisseur déclare relever indemne le Groupe BeRT&YOU® de toute action en responsabilité qui trouverait son origine dans la violation de cet engagement fort. Le respect des lois et des réglementations est une condition essentielle à l'existence de la relation commerciale.

Le fournisseur s'engage à ce que le personnel mis à disposition ou au service du Groupe BeRT&YOU® dispose de toutes les aptitudes requises au poste, qu'il soit formé aux opérations à effectuer et qu'il respecte les consignes de sécurité.

2.6 Respect des consignes et des procédures

Le fournisseur s'engage à respecter les consignes et les procédures qui lui seront communiquées par le Groupe BeRT&YOU®.

2.7 Respect des règles éthiques

Le fournisseur s'engage à respecter les règles d'éthique sociétale :

- prise en compte des parties prenantes ;
- équité et honnêteté ;
- loyauté.

2.8 Réduction des impacts environnementaux

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent dans une démarche de responsabilité environnementale visant à lutter notamment contre le réchauffement climatique.

Nous leurs demandons donc de respecter toute la réglementation environnementale applicable à leurs activités (produits et services) et de mettre en place une démarche de progrès continu pour limiter leurs impacts sur l'environnement, notamment concernant :

- La consommation d'énergie,
- Les émissions de CO2,
- Les rejets directs de polluants dans le milieu naturel,
- Le niveau de bruit,
- L'utilisation de substances toxiques,
- La production de déchets.

Le Groupe BeRT&YOU® pourrait être amené à demander à ses fournisseurs toute documentation légale et réglementaire relative à l'utilisation de leurs ressources.

2.9 Assurances

Le fournisseur déclare être assuré auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurance notoirement solvables pour ses activités et toutes les responsabilités qui en découlent. A ce titre, le fournisseur s'engage à nous communiquer chaque année à la date d'échéance du contrat une attestation d'assurance qui précisera : les activités assurées, les garanties et les montants assurés.

2.10 Bonnes pratiques

Dans la mesure de ses possibilités et de ses capacités, le fournisseur s'engage à s'inscrire et à promouvoir à son tour :

- les pratiques éthiques et loyales,
- le respect des lois et des réglementations applicables,
- l'égalité des chances,
- la lutte contre les discriminations,
- les achats solidaires,
- le fait d'être un acteur local engagé dans la vie économique et sociale de son territoire.

Nous savons pouvoir compter sur votre collaboration impliquée, active et constructive. En adhérant aux principes de cette Charte, les fournisseurs et sous-traitants du Groupe BeRT&YOU® s'engagent à nous accompagner dans le déploiement de notre stratégie RSE et, le cas échéant, acceptent d'être évalués sur les principes énoncés ci-dessus.

— 03. UNE DÉMARCHE COMMUNE

Le Groupe BeRT&YOU® et le fournisseur s'associent dans une démarche commune pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement, définir le cas échéant des actions concrètes de progrès et les suivre.

Chaque fournisseur s'engage à informer et à sensibiliser ses collaborateurs au respect de ces principes. Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Le Groupe BeRT&YOU® met à disposition un dispositif d'alerte :

- A tous les salariés et aux collaborateurs extérieurs ou occasionnels du Groupe BeRT&YOU® permettant de signaler des faits contraires aux lois et réglementations, un crime ou délit, un manquement au code de conduite du Groupe BeRT&YOU® ou un préjudice grave à l'intérêt général ;
- Aux tiers pour signaler tout risque d'atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et la sécurité du fait des activités du Groupe BeRT&YOU®.

Le Groupe BeRT&YOU® garantit la stricte confidentialité des faits signalés, de l'identité du lanceur d'alerte, des personnes mises en cause ou citées dans l'alerte ainsi que la protection des données à caractère personnel conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.

Le fournisseur s'engage à communiquer et à faire connaître le dispositif d'alerte auprès de ses salariés.

Cette Charte Responsabilité Sociétale de l'Entreprise entre le Groupe BeRT&YOU® et ses fournisseurs entre en vigueur le 01/01/2025.

Signature d'un représentant habilité :

Nom:

Fonction:

Date :

Cachet de l'entreprise :